Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604023-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

Objet de la délibération
FORMATION DES ELUS : BILAN 2025 ET DEBAT

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Paul-Edouard DE SALINS pouvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Finances **N° 2026.04.023**

Rapporteur : Jacques VAUDRON

NOTE DE SYNTHÈSE

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a considérablement renforcé le droit à la formation des élus locaux.
L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un tableau qui récapitule les actions de formation des élus financées par la Commune doit être annexé au compte financier unique et doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Pour l'année 2025, le bilan des formations des conseillers municipaux est le suivant :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604023-DE

Tableau des actions de formation des élus au 31/12/2025

Nom Prénom de l'élu	Nom de l'organisme de formation	Coût de la formation	Date et lieu de la formation	Action de formation financée
SIRET TIPHAINE	CEDIS FORMATION	150,00	PARIS	METTRE L'IA AU SERVICE DE SA COMMUNICATION D'ELU ET DE L'EXERCICE DE SON MANDAT LOCAL
MAHE VALERIE	ARIC	520,00	CHANTEPIE	MANAGER AVEC BIENVEILLANCE ET EXIGENCE - ACCOMPAGNER ET FEDERER SES EQUIPES
LE MARECHAL LAURE	ELUES LOCALES.FR	675,00	BORDEAUX	MAITRISER LES RELATIONS PRESSE POUR VALORISER SON ACTION POLITIQUE
LE BOUDEC PIERRE-YVES	CIDEFE	155,00	MONTREUIL	COHESION SOCIALE DES TERRITOIRES URBAINS ET RURAUX
SIRET TIPHAINE	ELUES LOCALES.FR	675,00	BORDEAUX	MAITRISER LES CODES DU POUVOIR

Ces actions ont représenté une dépense de 2 175 €, pour l'année 2025.

Pour 2026 et au regard des montants moyens dépensés ces dernières années, il sera proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Primitif des crédits de formation à hauteur de 5 000 €.
A ce jour, les forfaits individuels n'ont pas été établis.

En cas de besoins, des ajustements supplémentaires de crédits pourront être inscrits en cours d'année, avec un plafond de 20 % de l'indemnité maximum pouvant être allouée aux élus sur une année.
Pour information, Lorient Agglomération proposera un plan de formation à l'attention des élus nouvellement installés.

Enfin, toute demande de formation devra être réalisée par un centre agréé par le Ministère de l'Intérieur.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 avril 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **PRENDACTE** du bilan de la formation des élus au titre de l'année 2025,
- ➔ **DÉBAT** sur la formation des élus,
- ➔ **NSCRIT** la somme de 5 000 € au budget primitif 2026 pour les crédits de formation,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 07/05/2026
Qualité : Signature_Actes_1114

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr